



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N°...015.../CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique qu'il s'observe à la clôture des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, prévue le 10 mars 2023, dans les 9 provinces et 3 pays pilotes de l'Aire opérationnelle (AO2), une très grande affluence de requérants devant les Centres d'Inscription.

Dans le souci permanent de préserver le caractère inclusif des opérations en cours, la CENI accorde une période de rattrapage de dix (10) jours afin de permettre à toute congolaise et à tout congolais remplissant les conditions requises d'obtenir la carte d'électeur et de figurer sur la liste électorale.

Les provinces et les pays concernés sont les suivants : Haut-Katanga, Haut-Lomami, Kasai, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Lomami, Lualaba, Sankuru, Tanganyika, Afrique du Sud, Belgique et France.

La CENI invite donc toute la population électorale de cette Aire Opérationnelle, à saisir cette opportunité offerte pour se rendre dans les Centres d'Inscription les plus proches de leurs résidences, à l'intérieur de leurs groupements ou communes pour ceux résidant sur le territoire national, d'une part, et aux ambassades pour les résidents à l'étranger, d'autre part.



Fait à Kinshasa, le 10 MARS 2023

Denis KADIMA KAZADI
President